

DECISION
PORTANT COMPOSITION DU DIRECTOIRE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et ses articles L.6141-1, L. 6143-7-5 et D. 6143-35-1 ;

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

DECIDE (régularisation) :

ARTICLE 1 – MEMBRES DU DIRECTOIRE

Sont désignés membres du Directoire :

a) Membres de droit

M. Frédéric BOIRON	Directeur général Président du directoire
M. le Pr. François-René PRUVOT	Président de la commission médicale d'établissement 1 ^{er} vice-président du directoire
Mme Martine MOURA	Coordonnatrice générale de soins Présidente de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique
M. le Pr. Didier GOSSET	Doyen de la faculté de médecine Vice-président doyen du directoire

b) Membres nommés par le Directeur général

M. le Pr. Frédéric GOTTRAND	Vice-président recherche du directoire
------------------------------------	--

Mme Marie DEUGNIER	Directrice générale adjointe
Mme Dominique PICAULT-GOLDSTEIN	Directrice de la stratégie et des coopérations
Mme le Dr Brigitte NELKEN	Vice-présidente de la commission médicale d'établissement Présidente de la sous-commission qualité, sécurité des soins et de la prise en charge des usagers
Mme le Pr. Annie SOBASZEK	Présidente de la sous-commission des effectifs médicaux et de la permanence des soins Chef de pôle

ARTICLE 2 – FIN DE MANDAT

- Il peut être mis fin au mandat des membres nommés du directoire dans les mêmes conditions que celles ayant présidé à leur nomination.
- Le mandat d'un membre du directoire prend fin lorsque son titulaire quitte l'établissement ou cesse d'exercer les fonctions au titre desquelles il en était membre.
- Le mandat des membres du directoire prend fin également lorsque le Directeur général quitte ses fonctions.

ARTICLE 3 - MEMBRES INVITES AU DIRECTOIRE

Assistent également aux travaux, en qualité d'invités permanents du Directoire :

M. Philippe CHARPENTIER	Secrétaire général
M. le Dr. Patrick GOLDSTEIN	Chef de pôle
M. le Pr. Daniel MATHIEU	Président de la sous-commission des investissements Chef de pôle
M. le Pr. Benoît TAVERNIER	Chef de pôle
Mme Angélique BIZOUX-COFFIGNIER	Directrice des ressources humaines et des relations sociales
Mme Anne GIRARD	Directrice des finances

ARTICLE 4 :

La présente décision annule et remplace la décision n°17-05-0369.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés.

Lille, le 6 novembre 2018

Frédéric BOIRON